



Centre
d'Actions et de
Réalisations
Internationales

Réseau Sahel Désertification

Termes de référence

Évaluation externe

Les propositions techniques et financières sont à transmettre au plus tard le **31 janvier 2021** par mail à : Mme Manon Albagnac, chargée de projet Sahel-Désertification sahel@cariassociation.org

Sommaire

1. L'action à évaluer et les acteurs impliqués	3
1.1. Présentation de la structure commanditaire (association CARI)	3
1.2. Descriptif de l'action à évaluer	4
2. L'évaluation	11
2.1. Justification de l'évaluation	11
2.2. Objet de l'évaluation	12
2.3. Indicateurs de méthodologie	17
3. Recrutement des consultants	19
3.1. Moyens	19
3.2. Calendrier de l'évaluation	20
3.3. Proposition technique et méthodologique	21
4. Annexes	22

Acronymes et signes utilisés

AFD : Agence Française de Développement
CARI : Centre d'Actions et de Réalisations Internationales
CNCOD : Comité National de Coordination des ONG sur la Désertification (Niger)
CNULD : Convention des Nations-Unies sur la Lutte contre la Désertification
COFIL : Comité de Pilotage
GCOZA : Groupe de Coordination des Zones Arides (Mali)
GDT : Gestion Durable des Terres
GTD : Groupe de Travail Désertification (France)
IGMVSS/GMV : Initiative pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel
LCD : Lutte Contre la Désertification
OCB : Organisation Communautaire de Base
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OSC : Organisation de la Société Civile
RADD0 : Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis
REFEDE : Réseau des Femmes pour les Droits Environnementaux (Mali)
ReSaD : Réseau Sahel Désertification
SPONG : Secrétariat Permanent des ONG (Burkina Faso)
UA : Union Africaine
UE : Union Européenne
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature



1. L'action à évaluer et les acteurs impliqués

1.1. Présentation de la structure commanditaire (association CARI)

1.1.1. Mission et objectifs de la structure

Le Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI) est une organisation non gouvernementale (ONG) qui intervient depuis 1998 pour l'amélioration du mode de vie des populations rurales vivant dans les zones sèches, plus particulièrement au Maghreb et au Sahel.

- Il agit dans le domaine du développement rural et de la lutte contre la dégradation des terres sous les effets de la désertification et du changement climatique.
- Il vise l'amélioration des conditions de vie des populations locales et la lutte contre la pauvreté.
- Il concentre son action sur la gestion et la valorisation des ressources naturelles dans une optique de développement durable.

Pour atteindre ses objectifs, le CARI s'appuie sur les principes et approches de l'agroécologie et de la participation pour agir, interpeller et mobiliser aussi bien à travers la mise en œuvre de projets de terrain au Sud que dans la mise en place et la facilitation de réseaux d'acteurs et programmes de développement. Pour le CARI, il est important que les sociétés civiles se regroupent en réseaux : ainsi organisés et mieux structurés, les acteurs locaux ont davantage de poids face aux décideurs et participent directement à l'amélioration des actions de la société civile. À ce titre, les actions de terrain et de plaidoyer du CARI sont menées en partie au travers des réseaux d'acteurs qu'il coordonne ou anime : GTD¹ (plateforme française), ReSaD² (réseau de plateformes Burkina Faso, France, Mali, Niger), RADD³ (réseau d'associations Algérie, Maroc, Mauritanie, Niger, Tchad et Tunisie).

1.1.2. Organisation institutionnelle interne

Le CARI est une association loi 1901 composée d'un conseil d'administration et d'une équipe salariée. L'équipe salariée s'articule autour :

- D'une direction (un directeur général et une directrice des programmes)
- D'un pôle chargé de mission (trois chargés de mission thématique, dont deux sont respectivement coordinatrices des réseaux ReSaD et RADD)
- Et d'un pôle transversal (une responsable administrative et financière, un chargé de plaidoyer, une chargée de communication)

Budget global annuel du CARI en 2019 : 825 945 Euros

1.1.3. Expérience dans les pays et le domaine d'intervention concernés

Dès sa création en 1998, le CARI s'est impliqué à travers ses interventions dans le domaine de la lutte contre la désertification et dans le cadre politique de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULD). Le CARI a ainsi développé une expertise sur les champs thématiques de la lutte contre la désertification (LCD) et de la gestion durable des terres (GDT), en particulier dans les pays du pourtour saharien. Il améliore régulièrement cette expertise, au travers des collaborations avec ses partenaires du développement et du monde scientifique.

¹ Groupe de Travail Désertification : www.gtdesertification.org

² Réseau Sahel Désertification : www.resad-sahel.org

³ Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis : www.raddo.org

Depuis le début des années 2000, le CARI a été à l'initiative de la mise en place de réseaux de la société civile à différentes échelles (en France, aux niveaux européen et international). Il a ainsi acquis une expertise dans l'animation et la coordination de réseaux.

À partir de 2010, le CARI a initié la mise en place et assure la coordination du Réseau Sahel Désertification (ReSaD), qui regroupe des plateformes nationales de la société civile :

- Au Burkina Faso : Secrétariat Permanent des ONG (SPONG)
- En France : Groupe de Travail Désertification (GTD)
- Au Mali : Réseau des Femmes pour les Droits Environnementaux (REFEDE)
- Au Niger : Comité National de Coordination des ONG sur la Désertification (CNCOD)

Concernant le CNCOD et le GTD, ces deux plateformes ont une approche thématique centrée sur la désertification. Leur expérience s'est construite spécifiquement sur ce thème, ce qui leur a permis de se positionner comme interlocuteurs des pouvoirs publics sur la désertification, respectivement au Niger et en France. Le SPONG est la première et principale plateforme de la société civile au Burkina Faso. Il a été créé dans les années 70 pour coordonner l'action en réponse aux grandes sécheresses qui avaient touché le pays. Les membres du SPONG collaborent au sein de groupes thématiques couvrant les différents domaines du développement. Le groupe thématique environnement rassemble des acteurs de la lutte contre la désertification.

Le REFEDE au Mali a intégré le ReSaD en 2019, prenant la suite du GCOZA (Groupe de Coordination des Zones Arides) qui a souhaité ne plus porter les projets du réseau au Mali. La lutte contre la désertification fait partie des objets du REFEDE et une partie de ses membres mène des actions dans ce champ thématique.

1.2. Descriptif de l'action à évaluer

1.2.1. Éléments de contexte et historique de l'action

L'action se concentre dans **quatre pays : le Burkina Faso, la France, le Mali et le Niger**, pays concernés par le Réseau Sahel Désertification. Des activités ponctuelles sont aussi menées dans d'autres pays du Sahel.

Dans les pays du Sahel, l'accroissement de la population a conduit depuis plusieurs décennies à une intensification des pratiques agricoles et une prédation renforcée sur les ressources naturelles. Ces changements de pratiques combinés aux changements climatiques, ont entraîné une dégradation importante des sols et de leur biodiversité, ainsi que des paysages (déforestation, perte de prairies naturelles, disparition des zones humides, etc.). Les populations sahéniennes sont majoritairement rurales, et leurs modes de vies, basés sur l'agriculture, l'élevage ou encore l'exploitation forestière, sont intrinsèquement liés aux ressources naturelles.

- ➔ La dégradation des terres et la perte de biodiversité au Sahel sont donc à l'origine de multiples crises : conflits autour de l'utilisation des ressources, insécurité alimentaire, abandon des territoires ruraux et migrations, etc. Ces conditions augmentent d'autant plus la vulnérabilité des communautés sahéniennes face aux crises internationales, économiques ou sanitaires.

Ces problématiques de dégradation des ressources naturelles et de désertification sont reconnues depuis longtemps par les pays sahéniens, et les épisodes de grande sécheresse des années 70 et 80 ont poussé les États à élaborer des programmes d'actions de lutte contre la désertification et de protection des ressources naturelles. La reconnaissance internationale du phénomène de désertification est marquée par l'adoption en 1994 de la **Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification** (CNULD) qui traduit la volonté d'y faire face de manière concertée et solidaire.

Au niveau panafricain, l'**Initiative pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel** (GMV) est proposée en 2005 par les Chefs d'États et de Gouvernements comme réponse aux enjeux climatiques

et environnementaux. Dans sa stratégie harmonisée, la Grande Muraille Verte reflète une vision politique d'une « Afrique verte, fertile et prospère débarrassée de la famine et des images d'enfants malnutris et de cheptel famélique ». Au sein de ces cadres politiques, les États du Sahel mais aussi la France, ont pris des engagements communs, dont la mise en œuvre doit permettre à toutes les parties prenantes de s'organiser pour inverser les tendances de dégradation des ressources en terre et en eau, ainsi que de la biodiversité, afin de mettre fin à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire.

- ➔ Cependant, à ce jour, ces engagements étatiques n'ont pas suffi à inverser les processus de dégradation des ressources naturelles, ni à impulser un développement durable et souverain des pays du Sahel.

Dans les pays concernés par l'action, la société civile est également engagée depuis longtemps dans des interventions visant freiner la dégradation des ressources naturelles et à adapter les modes de production ruraux aux effets des changements climatiques. Ces initiatives sont portées par des acteurs aux compétences et ressources variées et peu connectés entre eux. Les organisations de la société civile actives sur la lutte contre la désertification restent par ailleurs insuffisamment reconnues par les instances de décision nationales et internationales.

- ➔ Le besoin de la société civile de s'organiser autour du champ d'action de la lutte contre la désertification et de la gestion durable des terres, afin de mutualiser ses forces et d'améliorer ses capacités d'actions, s'est fortement fait ressentir.

Face à ces enjeux, le CARI a initié la structuration au sein d'un réseau des acteurs associatifs intervenant dans les pays du Sahel, sur la préservation des terres comme support des modes de vies des populations. Pour cela le CARI s'est rapproché de plateformes associatives nationales, qui permettent une coordination des actions et un soutien aux associations locales, et qui permettent aussi d'assurer une représentation des associations locales auprès des décideurs nationaux et internationaux. À partir de 2010, le regroupement du CARI et de quatre plateformes a permis de former **le Réseau Sahel Désertification (ReSaD), une initiative Nord-Sud pour la lutte contre la désertification et l'amélioration des conditions de vie des populations.**

La structuration puis le déploiement du Réseau Sahel Désertification ont été accompagnés par l'Agence Française de Développement (AFD), à travers trois phases de projet :

- ReSaD I (2010-2014) : Soutien aux organisations de la société civile dans le domaine de la gestion durable des terres et de la lutte contre la désertification
- ReSaD II (2015-2018) : Appui à une société civile organisée dans le domaine de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres
- ReSaD III (2018-2021) : Projet d'appui à la société civile pour un déploiement de la gestion durable des terres dans les territoires sahéliens

1.2.2. Objectifs de l'action

L'évaluation externe commanditée portera sur deux actions :

- **L'action du ReSaD de 2010 à 2021**
- **L'action du ReSaD de 2018 à 2021**

Objectifs de l'action du ReSaD de 2010 à 2021

Les partenaires de l'action ont connu un enchaînement de **trois plans d'actions triennaux** avec pour objectifs successifs de :

- Initier un réseau de la société civile pour répondre aux enjeux de la dégradation des terres au Sahel par le renforcement des organisations de la société civile et l'amélioration de l'efficacité globale de quatre plateformes d'acteurs.

- Poursuivre la consolidation du réseau et le déploiement de son action d'appui au service des organisations de la société civile.
- S'appuyer sur un réseau organisé et stabilisé pour améliorer la mise en œuvre de la gestion durable des terres au Sahel.

Au cours de ces phases successives d'action, les partenaires ont souhaité agir collectivement, aussi bien à l'échelle **des 4 pays membres qu'à l'échelle régionale et internationale**, à travers des axes d'intervention opérationnels investis avec plus ou moins d'intensité selon les phases de projet :

- Renforcer les domaines de compétences des membres et partenaires du réseau.
- Accompagner la mise en œuvre d'initiatives de gestion durable des terres sur le terrain.
- Sensibiliser et mobiliser l'opinion publique sur la lutte contre la désertification.
- Influencer les politiques publiques et institutions décisionnaires nationales et internationales pour une meilleure prise en compte des terres.

Objectifs de l'action du ReSaD de 2018 à 2021

Le **projet ReSaD III**, qui est donc la dernière phase d'accompagnement du réseau par l'AFD, vise à favoriser le déploiement de la lutte contre la désertification et de la gestion durable des terres au Sahel à travers une meilleure articulation des différents acteurs parties prenantes.

Cet objectif global se décline en trois objectifs spécifiques :

- Objectif spécifique 1 : Améliorer la mise en œuvre des projets de gestion durable des terres dans les territoires ruraux au Sahel.
- Objectif spécifique 2 : Structurer la stratégie d'influence et les actions de plaidoyer des organisations de la société civile et des collectivités locales sur les prises de décisions politiques en matière de gestion des terres.
- Objectif spécifique 3 : Consolider le bon fonctionnement du réseau en permettant une dynamique de déploiement.

1.2.1. Organisation interne (équipe) et partenariale

Le CARI assure la coordination du ReSaD et de ses actions. L'équipe mobilisée est composée de :

- La directrice des programmes du CARI est responsable de la réflexion stratégique, animation du réseau, capitalisation et supervision.
- La chargée de mission Sahel Désertification, également coordinatrice du ReSaD est responsable de la mise en œuvre et du suivi du projet, de l'appui technique aux plateformes, du pilotage des activités régionales et du rapportage. Elle est également chargée de la recherche de financements et des relations avec les bailleurs.
- La responsable administrative et financière du CARI assure le suivi budgétaire de l'action, l'accompagnement des partenaires et le rapportage financier.
- La chargée de communication du CARI administre le site web du ReSaD et sa page Facebook, elle élabore les newsletters et est en appui aux partenaires sur leurs activités.

Ces postes sont cofinancés par le projet ReSaD III.

L'action est menée en partenariat avec quatre plateformes de la société civile dont les membres interviennent sur la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres au Sahel :

Le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG), qui est un collectif pionnier au Burkina Faso, créé à la suite des grandes sécheresses des années 70. Il compte aujourd'hui plus de 200 membres, et a pour mission d'animer le dialogue entre les associations, l'État et les partenaires techniques et financiers.

Grâce à son implication dans des réseaux régionaux comme le ReSaD ou le REPAOC⁴, le SPONG bénéficie aujourd'hui d'une audience internationale.

Le Comité National de Coordination des ONG sur la Désertification (CNCOD) a été créé en 1997 au cours d'un forum national des associations environnementales du Niger. Il est mandaté pour coordonner l'action du secteur associatif dans une optique de synergie des efforts pour combattre les dégradations environnementales. Près de 20 ans après sa création, le CNCOD est composé de 11 collectifs d'ONG, d'organisations paysannes, d'associations et d'organisations communautaires de base.

Le Réseau des Femmes pour les Droits Environnementaux (REFEDE), créé en 2013 rassemble 30 organisations féminines au Mali afin de renforcer leurs capacités, de leur permettre de collaborer et de participer aux échanges sur les politiques liées à l'environnement. La mission du REFEDE est de promouvoir la justice environnementale, le droit au développement durable et l'équité de l'accès aux ressources naturelles au Mali.

Le Groupe de Travail Désertification (GTD) en France, créé et animé par le CARI, est une plateforme française d'acteurs de la solidarité internationale mobilisés dans la lutte contre la désertification. Le GTD rassemble des ONG, des scientifiques, des structures privées et des collectivités locales. Ensemble, les membres mobilisent l'opinion publique, renforcent la concertation entre acteurs du développement et influencent les décideurs.

Au niveau de chacune des plateformes, partenaires de l'action et membres du ReSaD, les équipes sont composées de :

- Un point focal, chargé de l'exécution des plans d'action et de l'animation du réseau. Il s'agit d'un salarié de chacune des plateformes (en France, le point focal au niveau du GTD est un salarié du CARI), dont le poste est cofinancé par le projet ReSaD III.
- Un chargé de liaison, nommé au sein de chaque plateforme qui a un rôle plus stratégique dans le réseau et qui veille à l'articulation de l'action du ReSaD par rapport à celle de la plateforme. Les chargés de liaison interviennent bénévolement dans le projet.
- Enfin, chaque plateforme mobilise selon ses moyens propres des appuis techniques et transversaux auprès de ses salariés (RAF, communication, etc.) et de ses volontaires (au GTD et au SPONG, des volontaires nationaux appuient les point focaux).

Le CARI et les plateformes partenaires se retrouvent périodiquement au sein d'**un comité de pilotage**, qui est composé de représentantes du CARI (directrice des programmes et chargée de projet), des points focaux et chargés de liaison de chaque plateforme (CNCOD, GTD, REFEDE et SPONG). Ce dispositif leur sert à planifier et suivre la mise en œuvre de l'action, à envisager le montage de nouveaux projets, et à prendre des décisions consensuelles concernant la vie du réseau, ses partenariats et orientations stratégiques.

1.2.2. Bénéficiaires

Les bénéficiaires des actions sont :

- Les **membres des plateformes** (organisations de la société civile, collectivités territoriales françaises et scientifiques) à travers un renforcement de leurs connaissances en matière de lutte contre la désertification, de gestion durable des terres, mais aussi de politiques publiques liées à ces sujets, et un développement de leurs compétences en matière de gestion de projet, plaidoyer, et d'autres outils leur permettant de renforcer et améliorer la mise en place d'actions de LCD et de GDT.
- Les **responsables** (gestionnaires et coordinateurs) des 4 plateformes nationales à travers un appui à leur professionnalisation en tant que coordinateurs/animateurs de plateformes, membres d'un réseau international.

⁴ Réseau des Plates-Formes d'ONG d'Afrique de l'Ouest et du Centre

- Les **collectivités locales** des territoires d'action, comprenant les membres élus des communes (maire et conseil municipal) et les services techniques déconcentrés (eau et forêts, agriculture, élevage etc.) à travers une sensibilisation à la nécessité d'une gestion durable des terres dans leurs territoires, mais aussi à travers l'accompagnement au montage et à la réalisation de microprojets cohérents avec leurs planifications stratégiques.
- Les **institutions nationales et internationales**, qui bénéficieront d'un interlocuteur organisé sur les questions liées à la lutte contre la désertification et la dégradation : les ministères, les représentants de l'IGMVSS, l'UA, la CNULD etc.

Les bénéficiaires indirects du projet sont :

- Les **populations des territoires d'intervention** dans lesquelles les actions de GDT seront déployées par les OSC membres des plateformes et les collectivités accompagnées
- Les **acteurs du développement** impliqués dans la lutte contre la désertification, dans les pays du réseau mais aussi au-delà, en particulier pour ceux impliqués dans la CNULD et qui bénéficieront des notes et propositions d'analyse du ReSaD pour faciliter leur compréhension des enjeux. Dans les 4 pays du réseau, ces acteurs pourront chercher en conséquence à se rapprocher et à intégrer les plateformes et le réseau.

1.2.3. Activités et principaux résultats obtenus

Action de 2010 à 2014 (ReSaD I) :

Les quatre plateformes se rassemblent et conduisent de premières actions communes :

- Recensement et caractérisation des acteurs de la lutte contre la désertification au Burkina Faso, en France, au Mali et au Niger ;
- Mise en place de modalités de gouvernance du réseau, sur la base d'un comité de pilotage composé des responsables des quatre plateformes et du CARI qui assure la coordination et l'animation du réseau ;
- Élaboration de supports de communication communs pour rendre visible le réseau et la lutte contre la désertification ;
- Premières actions collectives de plaidoyer au sein de la CNULD, en utilisant la connaissance et l'expérience que possède le CARI sur les mécanismes des négociations.
- En 2012, le ReSaD organise à Ouagadougou, le premier forum international sur la Grande Muraille Verte qui permet de faire connaître l'initiative par la société civile africaine.

Action de 2015 à 2018 (ReSaD II) :

Les partenaires précisent leur stratégie d'intervention en deux axes :

- (1) Renforcement des capacités des organisations de la société civile et des collectivités locales
 - Organisation de formations et d'ateliers d'échanges d'expérience nationaux et régionaux, sur des aspects liés aux techniques de GDT, à la gestion d'organisations, à la gestion de projets, etc.
 - Construction collective et collaborative d'un module de form'action des collectivités locales au montage de projets de gestion durable des terres.
 - Organisation de form'actions de communes rurales au montage de projets de gestion durable des terres.
 - Élaboration et diffusion de supports de capitalisation d'expérience.
 - Mise en place d'un site web du ReSaD et d'un centre de ressources en ligne accessible à tous les acteurs de la désertification.
- (2) Plaidoyer national et international sur la désertification
 - Conduite d'une veille stratégique et vulgarisation des sujets débattus lors des négociations.

- Organisation de la concertation des membres des plateformes, dans les pays et à l'international pour la production de documents de plaidoyer communs.
- Participation aux réunions des décideurs et restitutions nationales.

Action de 2018 à 2021 (ReSaD III) :

Les partenaires poursuivent leurs actions de renforcement des capacités des organisations de la société civile et collectivités locales, ainsi que leurs actions de plaidoyer en ciblant plus spécifiquement les cadres internationaux de la Convention Désertification et de la Grande Muraille Verte.

Les partenaires investissent davantage sur l'accompagnement de la mise en œuvre de projets de gestion durable des terres dans les territoires :

- Accompagnement de la mise en œuvre de microprojets montés lors de form'actions de communes.
- Mise en œuvre d'un projet de restauration des terres à travers la Régénération Naturelle Assistée.

Les partenaires organisent des actions spécifiquement dédiées à l'amélioration de l'animation du réseau sur les plans nationaux et international :

- Formation des plateformes à l'animation de réseau.
- Implication accrue de membres des plateformes dans la vie et les actions du ReSaD.
- Réunions stratégiques périodiques entre les chargés de liaison de chaque plateforme.
- Rencontres d'interconnaissance régionale.

Ces phases successives de projet ont abouti aux résultats suivants mis en exergue par l'évaluation externe de la phase 2015-2018 (ReSaD II) :

- Le ReSaD est un réseau structuré, pertinent et visible sur la lutte contre la désertification et la gestion durable des terres.
- L'expertise du ReSaD sur la gestion durable des terres et la lutte contre la désertification est confirmée.
- Les collaborations entre les membres du ReSaD et entre les membres des plateformes se sont accrues.
- Le ReSaD accompagne la mise en œuvre d'initiatives de GDT sur le terrain
- Le ReSaD permet de structurer la stratégie d'influence de la société civile en particulier au sein de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
- Le ReSaD est le réseau de la société civile de référence au sein de l'Initiative Grande Muraille Verte, même si ce positionnement n'est pas formalisé sur le plan politique
- Le ReSaD continue à s'appuyer sur une organisation et des modalités de gouvernance adaptées
- Les membres du ReSaD s'organisent pour pérenniser le réseau

1.2.4. Budget total

Budget réalisé du projet ReSaD I (2010-2014) : 750 160 Euros sur 3 ans

Budget réalisé du projet ReSaD II (2015-2018) : 863 543 Euros sur 3 ans

Budget prévisionnel du projet ReSaD III (2018-2021) : 731 431 Euros sur 3 ans

- Ventilation du budget par pays :
 - o Niger : 83 176 Euros
 - o Mali : 57 770 Euros
 - o Burkina Faso : 113 100 Euros
 - o France : 30 440 Euros

- Actions transversales : 125 570 Euros

Plan de financement prévisionnel (ReSaD III) :

- Contribution de l'AFD et des Ministères français : 48%
- Autres ressources publiques françaises et internationales (dont UE et CNULD) : 14%
- Ressources d'origine privée : 38%

1.2.5. Antécédents en matière d'identification, de programmation, de suivi et d'évaluation de l'action

Les actions du ReSaD, comme cela est expliqué ci-avant, s'inscrivent dans un programme en trois phases, au fil desquelles les partenaires ont eu des temps de suivi, ainsi que des temps d'évaluation.

ReSaD I : 2010-2014

- Durant la durée du projet, le comité de pilotage (COFIL) du projet composé de représentants de chaque plateforme et du coordinateur du projet se réunit à distance tous les deux mois et physiquement tous les semestres, pour aborder les aspects financiers, les activités mises en œuvre mais aussi les difficultés rencontrées et les stratégies à mettre en place.
- Le suivi des indicateurs du projet et le rapportage auprès des bailleurs sont sous la responsabilité de la coordination du projet au niveau du CARI. Des missions de suivi sont réalisées chaque année dans les pays.
- Un travail d'évaluation interne est mené avec les membres du COFIL entre fin 2013 et début 2014, autour des questions de valeur ajoutée du réseau et des éléments à préserver pour sa pérennité. Cinq axes ont été explorés : pertinence, spécificité, légitimité, crédibilité et visibilité. Ce travail a été utile pour préparer la suite des activités du ReSaD et a permis, chemin faisant, de clarifier aussi les perspectives communes des partenaires pour ce réseau.
- En 2014, une évaluation externe est conduite de manière participative, en profitant d'une réunion du COFIL pour travailler avec les représentants des plateformes. Cette première évaluation a permis de relever les forces et les faiblesses du réseau, en particulier sur la communication, et de renforcer le deuxième plan d'action sur cet axe. Cette évaluation a été utile aux partenaires et au développement du ReSaD, mais elle n'a pas eu l'ampleur nécessaire puisque seuls la France et le Burkina Faso ont été visités.

ReSaD II : 2015-2018

- Durant la durée du projet, le comité de pilotage du projet se réunit physiquement à six reprises, pour faire le bilan et la planification périodique des activités. Les points focaux et les chargés de liaison sont membres du COFIL. Les agendas de ces réunions intègrent plus régulièrement des discussions d'ordre stratégique.
- Le suivi des indicateurs du projet et le rapportage auprès des bailleurs restent sous la responsabilité du CARI en tant que coordinateur du projet. Une volontaire basée au Burkina Faso est en appui à la coordination et aux plateformes sahéliennes. Elle permet un suivi rapproché et plus régulier du projet.
- Une évaluation externe est réalisée entre 2017 et 2018. Les membres du COFIL sont associés étroitement à la préparation et à la réalisation de cette évaluation. Elle est conduite de manière très participative, avec plusieurs consultations des points focaux et chargés de liaisons (à distance et en présentiel), des consultations des membres des plateformes (questionnaires, ateliers) et des partenaires du réseau dans les pays. Cette fois-ci les consultants se sont rendus dans les trois pays. L'évaluation externe a porté sur le projet ReSaD II mais aussi sur l'évolution du réseau depuis ses débuts. Le travail d'analyse particulièrement approfondi a permis de dégager des recommandations concernant les axes de travail du réseau, son animation et sa pérennisation. Ces recommandations ont été mobilisées pour l'écriture du projet ReSaD III.
- L'écriture du projet ReSaD III a été préparée dès 2016 par les membres du COFIL qui ont commencé par travailler sur les axes stratégiques du réseau, puis l'intégration des résultats de

l'évaluation externe, la définition des activités par pays et leur budgétisation. Les membres du COPIL ont discuté de la gouvernance du réseau et de ses projets à plusieurs reprises, et ont confirmé le CARI dans son rôle de coordinateur.

ReSaD III : 2018-2021

- Les modalités de gouvernance du projet continuent dans la lignée de la phase précédente : le CARI coordonne le projet. La volontaire en appui sur la phase II a rejoint l'équipe permanente du CARI, et est devenue coordinatrice du ReSaD. Le COPIL continue de se réunir semestriellement, l'agenda des réunions est systématiquement composé d'une partie liée au pilotage du projet, et d'une partie liée à l'animation du réseau et à sa stratégie. Les réunions du COPIL invitent régulièrement des membres des plateformes pour leur permettre de s'approprier davantage le réseau et de s'y investir.
- Le dispositif de pilotage et de suivi du projet a été formalisé dans un document de procédure validés par tous les partenaires. Il reprend des pratiques de suivi mises en place et consolidées au cours des phases précédentes.
- Une formation à l'animation de réseau a été organisée en février 2020 avec les membres du ReSaD et du RADDO pour un échange croisé de pratiques. Cette formation a notamment permis aux partenaires de réfléchir sur la suite des réseaux, à l'issue des phases de financement AFD.

2. L'évaluation

2.1. Justification de l'évaluation

2.1.1. Origine de la demande

Le CARI, coordinateur du ReSaD, et les plateformes membres du réseau (CNCOD, GTD, REFEDE, SPONG) sont à l'origine de cette demande d'évaluation externe. Conformément aux exigences de la convention avec le bailleur (AFD), mais aussi aux discussions internes et aux préoccupations des parties-prenantes de l'action, la démarche d'évaluation est lancée dans la dernière année de l'action.

2.1.2. Attentes pour le commanditaire et les principaux partenaires de l'action

Les attentes du CARI et des plateformes membres du ReSaD vis-à-vis de cette évaluation sont de plusieurs ordres :

Apprentissage :

Le CARI souhaite que l'évaluation lui permette de tirer les enseignements de ses pratiques sur la mise en place et l'animation d'un réseau. Les partenaires souhaitent également que l'évaluation leur permettent de mesurer le chemin parcouru au cours des phases successives de l'action.

Redevabilité :

À l'issue de trois projets triennaux (2010-2021) visant à structurer la société civile sur la lutte contre la désertification, le CARI mais aussi l'AFD qui est le principal partenaire financier de ces projets souhaitent comprendre quels sont les aboutissements de leurs engagements et investissements.

Valorisation :

Afin d'affirmer leur positionnement dans le paysage institutionnel, les partenaires souhaitent que l'évaluation questionne la pertinence et les effets de leur regroupement en réseau, autour des axes stratégiques qu'ils ont fixés collectivement, pour contribuer à la lutte contre la désertification.

Aide à la décision :

Les partenaires attendent enfin de cette évaluation qu'elle fournisse les éléments nourrissant la projection du réseau dans l'avenir, en interrogeant la capacité des partenaires à poursuivre le portage du réseau et les modalités de leur partenariat, la stratégie d'intervention qu'ils se fixent et leurs perspectives en termes de financement du fonctionnement et des actions du réseau.

2.2. Objet de l'évaluation

2.2.1. *Délimitation de l'action à évaluer*

L'évaluation portera sur l'action du ReSaD depuis sa création, de 2010 à 2021 :

Elle se référera aux projets ReSaD I (2010-2014), ReSaD II (2015-2018) et ReSaD III (2018-2021) cofinancés par l'AFD et à leurs évaluations.

Elle se référera également aux projets structurants apportés en cofinancements durant cette période :

- Front Local Environnemental pour une Union Verte (FLEUVE, 2015-2018) financé par l'Union Européenne. Le CARI a coordonné la composante régionale de ce projet, mise en œuvre avec les partenaires du ReSaD. Ces derniers étaient également partenaires dans les composantes nationales du projet.
- Réduire les Écarts dans la Grande Muraille Verte (2017-2020) financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial et coordonné par l'UICN. Le CARI a été impliqué dans la mise en œuvre d'activités de ce projet et y a mobilisé ses partenaires du ReSaD.
- « Les communautés reverdissent le Sahel » (2017-2027) financé par la Fondation DOB Ecology et coordonné par l'ONG Both ENDS (Pays-Bas). Le SPONG coordonne la mise en œuvre de ce projet sur le plan national au Burkina Faso et le CNCOD est responsable du volet plaidoyer du projet au Niger. Les deux plateformes inscrivent leurs interventions liées à ce projet dans le cadre du ReSaD.

- ➔ L'évaluation de l'action du ReSaD de 2010 à 2021 s'intéressera d'une part aux effets produits par les interventions communes :
 - Montée en compétence des bénéficiaires,
 - Prise en compte de la société civile par décideurs,
 - Déploiement de la gestion durable des terres sur le terrain
- ➔ D'autre part à ses effets en termes de structuration en réseau des acteurs de la société civile,
- ➔ Et enfin à la stratégie proposée par le réseau pour pérenniser sa dynamique et son action.

L'évaluation portera aussi spécifiquement sur l'action du ReSaD de 2018 à 2021 :

Elle se référera à la situation de référence du réseau en 2018 et aux recommandations fournies par le rapport de l'évaluation externe du ReSaD II, pour analyser la trajectoire suivie par les partenaires durant cette dernière phase triennale de projet :

- ➔ Concernant la mise en œuvre de leurs actions
- ➔ Et concernant leur structuration en réseau.

2.2.2. *Postulats fondateurs de l'action dont l'évaluation appréciera la pertinence*

Les postulats fondateurs de la mise en place d'un réseau de la société civile sur la lutte contre la désertification (au démarrage du ReSaD I) :

La désertification et la dégradation des terres forment un sujet d'importance capitale qui doit être mieux pris en compte :

- Les bailleurs de fonds doivent investir davantage sur ce sujet et des lignes budgétaires doivent être créées sur ces sujets dans les pays du Sud.

- La lutte contre la désertification doit faire l'objet d'une approche plus globale environnementale, économique, sociale et institutionnelle.
- Les populations des zones arides touchées par le processus de désertification sont particulièrement vulnérables.

Les organisations de la société civile et collectivités des zones arides doivent pouvoir être renforcées afin d'améliorer leurs actions de GDT sur le terrain :

- Les connaissances des acteurs de la société civile doivent être davantage capitalisées et valorisées.
- Les plateformes nationales d'acteurs de la solidarité intervenant dans ces zones ont besoin d'être structurées entre elles pour une meilleure mutualisation de leurs expériences et compétences.
- Le réseau doit être au service de ses membres.

La concertation entre les acteurs impliqués doit être améliorée (ONG, OCB, Collectivités, scientifiques, secteur privé et pouvoirs publics) :

- Les bénéficiaires finaux doivent être mieux pris en compte : les organisations à la base et les collectivités locales doivent être alimentées en information et être reconnues comme parties prenantes dans le dialogue national et international.
- La voix des acteurs de la solidarité, intervenant dans ces zones, a plus de chance d'être entendue si elle est portée par un réseau international partageant des valeurs convergentes.

Les postulats pour la stabilisation du réseau autour d'une vision commune, élaborés en vue de la préparation du ReSaD II :

Le ReSaD doit rester thématique : Le ReSaD a choisi de centrer ses actions sur la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, en l'abordant à différentes échelles. Il considère donc qu'il ne peut traiter de tous les sujets mais qu'il doit concentrer son énergie et être utile sur celui dans lequel il s'investit afin de renforcer sa visibilité.

Le ReSaD doit être pertinent : en tant que réseau international connecté à une diversité de structures et donc au fait d'une grande diversité d'information, les membres du réseau doivent avoir la capacité de prioriser leur engagement, pour en assurer une bonne maîtrise. Pour cela, l'organisation et la connexion entre les plateformes permet de faire une veille stratégique efficace favorisant une bonne planification et une pertinence dans les choix stratégiques qui sont adoptés. Le réseau peut ainsi conserver sa crédibilité sur les sujets dont il traite.

Le ReSaD doit conserver sa légitimité : en tant que réseau de plateformes nationales, le ReSaD doit s'assurer de conserver un lien organique fort avec les membres des plateformes, qui sont les OSC de terrain, apportant les expériences et la connaissance des situations locales. C'est donc l'implication de ses membres qui justifie la position du ReSaD en tant que représentant d'une société civile organisée sur les questions de désertification et en tant qu'expert sur la mise en œuvre du développement dans ce domaine.

Les postulats pour construire la pérennité du ReSaD et améliorer ses actions, élaborés en vue de la construction du ReSaD III issus de l'évaluation externe de la phase précédente :

Le ReSaD doit améliorer la capacité de ses membres et partenaires à lutter contre la désertification au Sahel :

- Renforcer la valorisation de l'information au sein du ReSaD.
- Spécifier les types d'apprentissage et modes de collaboration.
- Cartographier l'expertise existant en interne au réseau.
- ➔ Le projet ReSaD III doit permettre de structurer l'offre de service du réseau.

Le ReSaD et ses plateformes doivent maintenir leur capacité d'influence sur les sujets liés aux terres dans les espaces de décisions nationaux, régionaux et internationaux :

- Poursuivre les actions de plaidoyer dans les cadres où le ReSaD est reconnu.
- Mieux communiquer sur les retombées des décisions internationales.
- ➔ Le projet ReSaD III doit poursuivre la structuration de la stratégie d'influence du réseau pour défendre une vision partagée au sein de la société civile.

L'ancrage de la vision et dynamique réseau du ReSaD doit s'améliorer au sein des plateformes nationales :

- Avoir une approche pro-active et inclusive des membres pour favoriser la compréhension du programme et l'appropriation de l'identité du réseau par les membres.
- Renforcement de l'animation interne.
- Responsabiliser davantage les membres des plateformes.
- ➔ Le projet ReSaD III doit permettre au réseau de dépasser le projet pour faire vivre le réseau dans les pays.

2.2.3. Questions que se posent le commanditaire et ses principaux partenaires, critères d'évaluation à mobiliser

L'évaluation de l'action du ReSaD de 2010 à 2021

Il s'agira de questionner **les effets des interventions en réseau** sur les bénéficiaires et sur la mise en œuvre de la gestion durable des terres ainsi que la pérennité des résultats obtenus.

Depuis 2010, les partenaires mènent conjointement des actions principalement organisées dans trois axes que sont le renforcement des capacités, le plaidoyer et l'accompagnement à la mise en œuvre de projet dans le but d'améliorer la gestion durable des terres au Sahel.

Concernant le renforcement des capacités : les partenaires souhaitent savoir, après 10 ans d'actions, quels sont les domaines dans lesquels il y a eu une remobilisation des compétences par les bénéficiaires, aussi bien sur des pratiques de GDT, que sur des aspects liés à la gestion d'organisation ou la gestion de projet.

- ➔ Les acquis de formation, les outils et productions mutualisés au sein du réseau ont-ils pu être réutilisés par les bénéficiaires et de quelle manière ?
- ➔ Quels sont les outils et productions que le réseau valorise et souhaite partager ?
- ➔ Sont-ils facilement accessibles et utilisables pour être réutilisés à l'issue des trois phases de projet ?

L'évaluation externe fournira des recommandations pour une meilleure valorisation des outils et productions du ReSaD en direction des OSC à la base.

Concernant le plaidoyer : les partenaires souhaitent connaître les retombées de leurs actions communes de plaidoyer sur les politiques publiques liées aux terres et sur la prise en compte de la société civile. Ils souhaitent aussi savoir quelles sont les retombées de ce plaidoyer pour les membres.

- ➔ Peut-on considérer que les actions du réseau ont contribué à une évolution positive des politiques publiques ?
- ➔ La structuration du plaidoyer au sein du réseau a-t-elle permis une montée en compétences des plateformes mais surtout de leurs membres en matière de plaidoyer ?
- ➔ Cette montée en compétences apporte-t-elle une autonomie du réseau pour construire et porter le plaidoyer de la société civile sur la désertification et les terres ?

L'évaluation externe tirera de cette analyse les enseignements sur les freins et leviers pour faire bouger les politiques publiques, et formulera des recommandations.

Concernant l'accompagnement de la mise en œuvre de projets de GDT sur le terrain : les partenaires souhaitent savoir de quelle manière grâce à leurs trois phases d'action ils ont pu impulser une amélioration de la mise en œuvre des projets de gestion durable des terres. Ils souhaitent également savoir de quelle manière les résultats de ces projets résonnent au sein du réseau et alimentent ses autres axes d'intervention.

- ➔ Le fait d'être en réseau impacte-t-il les modalités et la qualité de mise en œuvre des projets de GDT par les membres des plateformes ?

Il s'agira enfin d'évaluer **la stratégie proposée par les membres du ReSaD**, pour poursuivre la dynamique de réseau et le déploiement de ses actions.

Depuis 2010, les partenaires de l'action ont élaboré collectivement leurs stratégies pour le fonctionnement du réseau et le déploiement de ses actions, ainsi que pour la mobilisation de financements adaptés à leurs ambitions. À l'issue de la troisième phase de projet ils proposent une stratégie formalisée pour cadrer la poursuite de leurs collaborations dans une dynamique de réseau.

Les partenaires souhaitent que l'évaluation externe analyse la pertinence des axes d'intervention qu'ils se fixent et qu'elle fournisse des recommandations.

- ➔ Les interventions futures du réseau permettent-elles d'adresser les enjeux actuels liés à la désertification au Sahel ?
- ➔ Répondent-elles aux besoins des populations et des organisations bénéficiaires ?

Les partenaires souhaitent savoir si les engagements des plateformes membres du réseaux et du CARI à maintenir leur collaboration dans la dynamique de réseau et la mise en place d'interventions communes sont réalistes.

- ➔ Les capacités organisationnelles actuelles, le niveau de structuration des partenaires (plateformes et CARI) et les ressources mises à disposition leur permettent-elles de poursuivre le portage du réseau et la mise en œuvre de sa stratégie d'intervention ?
- ➔ Les modalités de partenariat envisagées et les pistes en termes de mobilisation de financement sont-elles adaptées ?

Il est attendu de l'évaluation externe qu'elle fournisse des recommandations aussi bien sur le contenu de la stratégie envisagée par les partenaires que sur ces modalités de portage et de mise en œuvre.

Il s'agira d'apprécier la façon dont l'accompagnement du CARI et de l'AFD ont permis **la structuration en réseau** des acteurs associatifs sur la lutte contre la désertification.

Les trois phases de projet ont accompagné la structuration et le déploiement du réseau, sur le plan international et dans les pays, depuis l'émergence de l'idée jusqu'à son fonctionnement effectif.

Les partenaires souhaitent que l'évaluation externe brosse un portrait du réseau ReSaD, sur le plan international et dans sa déclinaison dans les pays, à l'issue des trois phases de projet.

- ➔ Quels sont les acteurs qui se sentent appartenir au réseau, et sur quoi repose leur engagement dans le réseau ?

Les partenaires souhaitent que l'évaluation externe identifie les enseignements du processus de structuration du réseau de 2010 à 2021.

- ➔ Quels ont été les leviers et les freins, internes comme externes, de cette structuration ?
- ➔ L'accompagnement à la structuration a-t-il permis de mettre en place un réseau pérenne ?

Le CARI et l'AFD souhaitent que l'équipe d'évaluation apporte un regard extérieur sur la trajectoire 2010-2021 de la structuration du réseau, en s'appuyant sur un état des lieux ex-post de la situation en

2010, pour tirer des enseignements sur l'accompagnement et le financement de la structuration du milieu associatif.

- ➔ Dans une mission d'aide au développement, quel sens peut être donné à l'existence d'un réseau tel que le ReSaD en 2021 ?

L'évaluation de l'action de 2018 à 2021

Il s'agira d'une part d'apprécier la façon dont les partenaires ont tenu compte des recommandations de l'évaluation externe de ReSaD II pour améliorer leurs interventions (renforcement des capacités, accompagnement des initiatives sur le terrain, plaidoyer)

Pour cela, et de manière plus spécifique :

L'évaluation interrogera l'amélioration de l'offre de service du ReSaD à ses membres et partenaires

L'évaluation externe du ReSaD II signalait que le renforcement des capacités mis en œuvre à travers une diversité de vecteurs, a eu de multiples retombées pour les acteurs qui en ont bénéficié, mais que ces retombées qui restent de faible ampleur quant à leurs effets sur les évolutions de pratiques.

L'évaluation externe du ReSaD II recommandait donc la construction d'un renforcement des capacités ciblé sur les besoins des plateformes et de leurs membres, et mobilisant les expertises présentes au sein du réseau pour s'inscrire dans une logique d'entraide (aussi bien dans les pays qu'entre les plateformes).

- ➔ Les partenaires souhaitent donc savoir si l'offre de service développée depuis 2018, s'est avérée adaptée aux besoins et attentes des membres et partenaires du ReSaD, et si elle a permis une mobilisation accrue des expertises présentes au sein du réseau.
- ➔ Les partenaires souhaitent également savoir si la diffusion de l'information au sein du réseau a été améliorée durant la phase 2018-2021.

L'évaluation interrogera la capacité des actions menées à produire les effets attendus en termes de mise en œuvre de projets de gestion durable des terres sur le terrain.

L'un des acquis de la phase précédente d'action a été de descendre d'un échelon dans l'action collective du ReSaD en proposant l'accompagnement du montage et de la mise en œuvre de projets de gestion durable des terres dans les territoires, à travers un outil : le module de form'action des collectivités locales au montage de projets de gestion durable des terres. Dans le ReSaD III, les partenaires ont souhaité avoir un impact accru sur le terrain, en centrant leur approche à l'échelle territoriale à travers l'accompagnement des collectivités et la mobilisation de l'outil produit lors de la phase précédente.

- ➔ Les partenaires souhaitent savoir si l'utilisation du module de form'action a permis d'initier un accompagnement du développement territorial et une meilleure mise en œuvre de la gestion durable des terres.

L'évaluation externe interrogera l'évolution du positionnement stratégique du ReSaD en matière de plaidoyer

Au cours de ses phases précédentes de projet, les partenaires du ReSaD sont montés en compétences en termes de plaidoyer et ont acquis une reconnaissance en tant que porte-paroles de la société civile en particulier dans les cadres politiques de la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la Désertification, et de l'Initiative pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel. Pour le ReSaD III, les membres du ReSaD ont souhaité s'appuyer sur leurs acquis pour poursuivre leur stratégie d'influence en direction de ces deux cibles.

- ➔ Les partenaires souhaitent savoir s'ils ont bien maintenu leur stratégie de structuration du plaidoyer sur la désertification en impliquant un nombre accru d'organisations dans la construction et le portage du plaidoyer.

- Ils souhaitent également savoir si cela a permis une amélioration de la prise en compte de la société civile dans ces cadres.

Il s'agira d'autre part d'apprécier la façon dont les partenaires ont mis en œuvre les recommandations de l'évaluation externe du ReSaD II pour **améliorer la dynamique de réseau** dans les pays et entre les pays

Pour cela, de manière plus spécifique :

L'évaluation interrogera la façon dont l'action a permis d'améliorer la dynamique réseau en interne de chaque plateforme

L'évaluation externe de la phase précédente a mis en lumière une compréhension partielle de la vocation du réseau et de ses projets par les membres des plateformes. Bien que bénéficiaires des actions du réseau, les membres sont faiblement impliqués dans leur conception. Afin d'ancrer le réseau dans les pays en vue de sa pérennisation, l'évaluation externe du ReSaD II a recommandé d'améliorer l'animation du ReSaD au sein des plateformes et de responsabiliser davantage leurs membres pour accéder à des compétences nécessaires au réseau.

- Les partenaires souhaitent savoir si l'amélioration de l'animation du réseau a permis aux membres des plateformes de s'approprier le réseau et de s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de son plan d'action et la construction de sa vision stratégique.

L'évaluation interrogera la façon dont l'organisation et la gouvernance du ReSaD ont pu dépasser le projet et s'inscrire davantage dans une dynamique de réseau en intégrant le renouvellement de sa vision et sa pérennisation.

L'évaluation externe du ReSaD II a relevé la pertinence du dispositif et de la gouvernance du ReSaD, pour assurer la mise en œuvre efficace des projets, mais à renforcer dans une logique réseau en s'appuyant sur une responsabilisation accrue des plateformes et la construction d'une vision stratégique déconnectée du temps programmatique.

- Les partenaires souhaitent donc savoir si les temps d'échanges accrus entre les plateformes, et notamment entre les chargés de liaison, ont permis de mettre en place un dispositif et une gouvernance du ReSaD en mesure de se projeter dans l'avenir.

2.3. Indicateurs de méthodologie

2.3.1. Pour la mission

Démarche générale :

Le CARI et les plateformes membres du ReSaD souhaitent que les propositions intègrent une démarche participative et inclusive.

Acteurs à rencontrer :

Les acteurs majeurs du réseau à interroger (rencontres en présentiel, réunion téléphonique / visio-conférence, enquêtes par courrier électronique, etc.) :

- CARI en tant que coordinateur du réseau et du projet ReSaD III : coordinatrice, direction du CARI.
- Plateformes membres du réseau (CNCOD, GTD, REFEDE, SPONG) : points focaux et chargés de liaison des quatre plateformes, membres du conseil d'administration le cas échéant.
- Organisations membres des plateformes qui sont les plus impliquées dans le ReSaD.

Les bénéficiaires des activités du réseau à interroger (rencontres en présentiel, réunion téléphonique / visio-conférence, enquêtes par courrier électronique, etc.) :

- Organisations de la société civile membres des plateformes du réseau.
- Les représentants des collectivités locales accompagnées par le réseau.
- Les représentants des populations rurales ayant bénéficié des initiatives de lutte contre la désertification accompagnées par le ReSaD.
- Autres acteurs institutionnels, et scientifiques dans les pays d'intervention qui ont bénéficié d'actions du réseau ou ont été des interlocuteurs en termes de plaidoyer.
- Certains acteurs institutionnels aux niveaux régional et international qui sont interlocuteurs des activités de plaidoyer.

Autres acteurs et partenaires du réseau à interroger (rencontres en présentiel, réunion téléphonique / visio-conférence, enquêtes par courrier électronique, etc.) :

- Représentants de l'Agence Française de Développement en France (division partenariats avec les organisations de la société civile), et dans les pays d'intervention (délégations de l'AFD).
- Représentants des autres principaux partenaires techniques et financiers du ReSaD (UICN, Both ENDS, F3E, Ambassades de France etc.)

Déplacements et visites à prévoir :

La mission devra se rendre dans les quatre pays d'intervention du projet (Burkina Faso, France, Mali, Niger) pour y rencontrer les acteurs du projet, les bénéficiaires et partenaires.

Concernant les pays sahéliens, la mission devra se rendre dans les trois capitales, où sont situées les plateformes membres du réseau ainsi qu'une partie des autres acteurs devant être rencontrés.

Si les conditions sécuritaires le permettent, la mission devra aussi se rendre en région dans les communes accompagnées par le ReSaD et où sont menées des initiatives de lutte contre la désertification, afin d'y rencontrer les parties prenantes et bénéficiaires de ces initiatives. Ces déplacements en région se feront avec l'appui logistique de la plateforme nationale membre du ReSaD.

Certains événements envisagés dans le plan d'action prévisionnel du ReSaD pourront aussi être mis à profit pour l'évaluation :

- Février-mars 2021 : organisation d'un voyage d'échange entre des membres des trois plateformes sahéliennes, animé autour de pratiques de gestion durable des terres. Ce voyage est prévu au Niger dans la région de Dosso.
- Juillet-août 2021 : comité de pilotage du ReSaD prévu en France. Cette réunion pourra être l'occasion de restituer les résultats de l'évaluation externe.

2.3.2. Pour la restitutions et rapports attendus

Cadrage :

Une **première réunion de cadrage** aura lieu entre le CARI et l'équipe de consultant(e)s (chef de mission au minimum), dès que celle-ci aura été sélectionnée (réunion en présentiel ou visio-conférence).

À la suite de cette réunion, les consultant(e)s rédigeront une note de cadrage qui précisera les objectifs, le questionnement, la méthodologie, les acteurs à rencontrer, la démarche et les outils, et le calendrier de l'évaluation, sur la base des premières lectures de documents et de la première réunion de cadrage. Cette note de cadrage sera exposée et discutée lors d'une **seconde réunion de cadrage** avec les points focaux et chargés de liaison des plateformes (en visio-conférence).

Missions sur le terrain :

Chaque mission sur le terrain donnera lieu à :

- Une réunion de cadrage avec les responsables de la plateforme nationale membre du ReSaD et le CARI.
- Une réunion de restitution avec le point focal ReSaD et le CARI, à la fin de la mission, pour en exposer les résultats en toute transparence.
- La rédaction d'un rapport de mission présentant les résultats par pays.

Rapportage final et restitution :

À la fin du processus d'évaluation, les consultant(e)s fourniront un **rapport d'évaluation** s'appuyant sur l'analyse de la documentation fournie sur le projet et le réseau, complétée par les résultats des entretiens et enquêtes auprès des acteurs, réalisés à distance et en présentiel. Le rapport intégrera les conclusions et recommandations de l'évaluation externe. Une première version de ce rapport final sera transmise au CARI et aux plateformes membres du ReSaD pour relecture, puis discutée avec les consultants lors d'une réunion (en présentielle ou en visio-conférence).

Les consultant(e)s complèteront leur **rapport d'évaluation final** en tenant compte des retours des partenaires et rédigeront également une **synthèse du rapport final** d'une dizaine de pages.

Une **restitution du rapport final** devra être organisée auprès des partenaires du projet et en présence de l'Agence Française de Développement. Au moins un(e) des consultant(e)s sera chargé(e) de restituer les résultats de l'évaluation externe. Cette restitution pourra avoir lieu en même temps que la réunion de comité de pilotage du ReSaD prévue en juillet-août 2021 en France.

2.3.3. *Rôle du commanditaire et de ses partenaires*

Le CARI (commanditaire) sera responsable du suivi rapproché de la réalisation de l'évaluation externe, et fera le relais avec les plateformes membres du réseau (partenaires).

- Le CARI sera impliqué tout au long du processus d'évaluation et sera en appui à la planification et la préparation des différentes phases de l'évaluation.
- Les responsables des plateformes (points focaux et chargés de liaison) seront impliqués dans la phase de cadrage et de finalisation (relecture du rapport provisoire et participation à la restitution)
- Les responsables des plateformes (points focaux et chargés de liaison) seront les interlocuteurs directs lors des missions de terrain.

3. Recrutement des consultants

En tenant compte des éléments ci-dessus, il est demandé aux consultant(e)s d'inclure, dans leur offre de services, des propositions détaillées en ce qui concerne la méthodologie qu'ils(elles) se proposent de mettre en œuvre (étapes de l'évaluation, acteurs consultés, réunions et restitutions, méthodologie de collecte et d'analyse d'informations, documents produits, articulation avec le CARI et les plateformes membres du ReSaD).

Le(s) consultant(e)s proposeront également, dans leur offre de services, la répartition du nombre de jours de travail aux différentes phases de l'évaluation (et éventuellement entre chaque consultant(e) si une équipe est proposée).

Si une équipe de consultant(e)s est proposée, ils/elles indiqueront leurs expériences de collaboration préalables, comment ils/elles se coordonneront pour l'évaluation, et mettront en avant leur complémentarité au regard du travail demandé.

NB : La proposition devra tenir compte du contexte sanitaire mondial actuel, ainsi que du contexte sécuritaire de la zone sahélienne et des conséquences possibles en termes de déplacements et de rencontres. Plusieurs scénarii pourront être envisagés.

3.1. Moyens

3.1.1. *Humains : expertise recherchée*

L'évaluation sera réalisée par un(e) consultant(e) ou une équipe de consultant(e)s (éventuellement Nord-Sud), dont l'un(e) sera chef de mission (les offres préciseront lequel/laquelle), avec les compétences et expériences suivantes :

- Expérience significative en évaluation externe
- Expérience significative en évaluation d'impact
- Expérience des dynamiques « réseaux », et en sociologie des organisations
- Expérience en gestion de projet
- Connaissance des réalités associatives
- Sensibilité aux questions d'interculturalité

Une connaissance des problématiques de développement rural et de gestion durable des terres en Afrique est un plus.

L'innovation méthodologique dans la démarche sera appréciée si elle est proposée avec un argumentaire pertinent.

3.1.2. Financiers

Les candidat(e)s doivent soumettre une proposition financière détaillée (toutes taxes comprises) tenant compte des éléments suivants :

- Le budget global de l'évaluation est fixé à 24 000 Euros TTC.
- Le montant maximum des honoraires journaliers est fixé à 600 Euros TTC.
- Le budget inclus les frais liés aux missions des consultant(e)s (déplacements, perdiems, frais de visa, de communication).
- Des missions sont envisagées dans chacun des quatre pays concernés par le projet.
- La proposition financière doit préciser le nombre de jours travaillés aux différentes étapes de l'évaluation.

3.2. Calendrier de l'évaluation

La proposition technique devra intégrer un calendrier tenant compte des éléments d'agenda suivants :

Recrutement de l'équipe d'évaluation : février 2021

Phase de cadrage : février-mars 2021

- Remise des documents utiles à l'évaluation
- Présentation du réseau, du projet et des attentes par rapport à l'évaluation
- Validation des questions d'évaluation
- Présentation de la méthodologie, des outils et ajustements
- Identification des acteurs à enquêter

Livrable : note de cadrage précisant la méthodologie

Phase d'évaluation : avril-juin 2021

- Missions-pays de l'équipe d'évaluation (Burkina Faso, Mali, Niger)
- Mission en France

Livrables : rapports de missions, comptes-rendus d'entretiens, etc.

Rédaction, correction, restitution : juillet-aout 2021

- Rédaction du rapport provisoire et relecture par le CARI et les partenaires
- Finalisation du rapport et rédaction de la synthèse
- Restitution du rapport final auprès des partenaires du ReSaD lors d'une réunion de comité de pilotage et en présence de l'AFD.

Livrables finaux : rapport final, synthèse

3.3. Proposition technique et méthodologique

Les propositions techniques et financières sont à transmettre au plus tard le 31 janvier 2021 par mail à : Mme Manon Albagnac, chargée de projet Sahel-Désertification sahel@cariassociation.org

3.3.1. Attendus

La proposition technique et méthodologique devra inclure les éléments suivants :

- Compréhension des termes de référence (2 pages maximum)
- Méthodologie incluant le calendrier prévisionnel (8 pages maximum)
- Une proposition financière détaillée et n'excédant pas 24 000 euros TTC
- Présentation, références et CV de chaque consultant(e)
- Coordonnées bancaires et numéro d'enregistrement commercial

NB : La proposition devra tenir compte et proposer des mesures d'adaptation, au contexte sanitaire mondial actuel, ainsi qu'au contexte sécuritaire de la zone sahélienne et les conséquences possibles en termes de déplacements et de rencontres.

3.3.2. Critères de sélection

L'évaluation des propositions techniques sera effectuée en fonction de leur conformité aux termes de référence et des critères suivants :

- Compréhension des termes de référence : 20 points
- Méthodologie (pertinence et justification) : 30 points
- Qualification et expérience : 50 points

Chaque proposition conforme se verra attribuer un score technique (St). Une proposition sera rejetée à ce stade si elle ne satisfait pas à des aspects importants des termes de référence, ou n'atteint pas le score technique minimum de 65 points sur 100.

L'évaluation des propositions financières sera effectuée selon la démarche suivante :

La proposition financière la moins élevée (Fme) recevra un score financier (Sf) de 100 points. Les scores financiers (Sf) des autres propositions financières seront calculés de la manière suivante :

$$Sf = 100 \times Fme/F$$

Sf étant le score financier, Fme la proposition la moins-élevée et F le montant de la proposition considérée.

Les propositions seront ensuite classées en fonction de leurs scores techniques et financiers combinés après introduction de pondérations (T = 0,8 étant le poids attribué à la Proposition technique et P = 0,2 le poids accordé à la Proposition financière), selon la formule : $S = St \times T + Sf \times P$

4. Annexes

En savoir plus sur le ReSaD : <http://www.resad-sahel.org/Le-reseau/Historique-du-reseau>

Documents de projet :

ReSaD I : <http://www.resad-sahel.org/Publications/Projet-ReSaD-I-2010-2014>

ReSaD II : <http://www.resad-sahel.org/Publications/Projet-ReSaD-II-2015-2018>

ReSaD III : <http://www.resad-sahel.org/Publications/Projet-ReSaD-III-2018-2021>



Fiche de communication du projet ReSaD III :



Appuyer la société civile pour lutter contre la désertification au Sahel

Au Burkina Faso, au Niger, au Mali et en France, quatre plateformes nationales de la société civile se mobilisent en réseau pour soutenir le développement des territoires ruraux en zone aride.

DESCRIPTIF

Ce projet permet le déploiement des actions portées par le Réseau Sahel Désertification (ReSaD), dont l'objectif principal est de proposer une réponse structurée face à la problématique de la désertification et de la dégradation des terres au Sahel. Il permet de favoriser les échanges d'expériences entre les ONG membres du réseau, afin de **favoriser les bonnes pratiques de gestion durable des terres**, et d'**accompagner les collectivités locales** qui souhaitent investir dans la préservation des ressources naturelles de leur territoire. Il organise les acteurs de la société civile dans les pays et dans la sous région, afin qu'ils portent **ensemble des messages forts auprès des décideurs sur les questions de terres**. Favoriser la concertation et la construction collective de ce plaidoyer, avec en ligne de mire les Conventions des Nations Unies et les Initiatives régionales telles que celle de la Grande Muraille Verte, permet en effet de peser plus fortement. Enfin, à travers l'animation et la communication sur la gestion durable des terres, le ReSaD se positionne comme interlocuteur privilégié pour toute organisation souhaitant se mobiliser sur cette problématique.

ONG

Le CARI est une association de solidarité internationale qui intervient depuis 1998 auprès des populations rurales du pourtour saharien. L'association a une vocation d'aide au développement en appuyant la petite agriculture comme rempart aux crises alimentaires et comme levier de développement.

Ses actions sont principalement orientées vers la lutte contre la désertification et la dégradation des terres en zones arides.

PARTENAIRES

Le projet est coordonné par le CARI, en partenariat avec les plateformes membres du réseau :

- Le SPONG qui est un collectif pionnier au Burkina Faso
- Le CNCOD qui est le porte parole des communautés de base sur la lutte contre la désertification au Niger
- Le GCoZa qui associe les acteurs du développement et les chercheurs dans des dynamiques de recherche-action au Mali
- Le GTD qui s'appuie sur des ONG, des scientifiques, des collectivités locales et des acteurs privés pour œuvrer en faveur de la gestion durable des terres.

RESULTATS ATTENDUS

A travers ce projet, le Réseau Sahel Désertification et ses membres prévoient :

- Une amélioration de l'efficacité des projets de gestion durable des terres portés par les associations locales et les collectivités locales au Sahel.
- Une meilleure prise en compte des préoccupations des populations rurales sahéniennes sur les questions des terres par les décideurs politiques nationaux et internationaux.
- La consolidation du réseau dans la sous région afin de s'assurer de sa pérennité et de sa capacité à poursuivre son action à moyen terme pour le soutien d'une lutte collective et organisée contre la désertification.



Environnement

- Type de financement : Subvention
- Montant total du projet : 731 432 €
- Montant du financement AFD : 325 000 €
- Date d'octroi : 12/2018
- Date de début du projet : 09/2018
- Durée du projet : 3 ans
- Code projet : XXX XXXX XX X



CARI

12 rue du courreau
04 67 55 61 18

contact@cariassociation.org
www.cariassociation.org

- Les partenaires de l'ONG :



Le document a été réalisé avec la participation financière de l'Union Européenne.

Les opinions qui y sont exprimées ne doivent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.



CONTACT

AFD :

ong@afd.fr